

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2023-1424938-PROF TPCAU cat 1

INTITULE LONG DU POSTE

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	PROFARCH
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE**Région : Hauts- de- France****Département : Nord****Adresse : ENSAP Lille 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq****EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement**

Outre la formation d'architecte, l'ENSAP de Lille comprend aussi celle de paysagiste Diplômé d'Etat. Ces cursus présentent des convergences, en cycle de licence comme en master lors des séminaires d'initiation à la recherche et des enseignements de conception. En licence, les semestres proposent une progression par thèmes après une année propédeutique et probatoire.

En master, les domaines d'études et d'approfondissement sont orientés selon les domaines de recherche du laboratoire. Quatre domaines d'étude structurent ainsi l'enseignement de la théorie et la pratique de l'enseignement de la conception ainsi que les séminaires de recherche : Conception, approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et contextes métropolitains.

L'approche matérielle et constructive de l'architecture et des paysages complète systématiquement ces dispositions.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

Deux équipes de recherche ont fusionné en 2005 pour créer le LACTH, LABo Conception Territoire Histoire, matérialité dont les activités intéressent l'architecture, le paysage et la ville. Le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, revue scientifique de rang A, (index Avery) rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheurs de l'unité de recherche. Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les doctorants et les chercheurs de l'école (6 HDR, 5 professeurs, une douzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (Université de Lille). Les recherches passées et en cours, les publications et valorisations des travaux du Lacth montrent une expertise en matière de connaissance et du devenir de l'héritage architectural et paysager du XXe siècle qui s'est manifestée récemment par la participation aux différents volets du programme « architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle ».

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'architecture du XXe siècle et, particulièrement celle édifée après la seconde guerre mondiale constitue la grande majorité de l'environnement bâti en Europe. Les architectures produites durant cette période sont considérées de manière très contrastée suivant les pays, les groupes sociaux, les acteurs, les institutions, les concepteurs et les habitants. La situation contemporaine et les injonctions environnementales incitent de plus en plus à de nouvelles considérations au sujet du devenir de l'architecture du XXe siècle, tendent à interroger les formations, les doctrines et postures, motivent les initiatives scientifiques et pédagogiques qui visent de meilleures connaissances historiques et techniques des constructions du XXe siècle et leur adaptation raisonnée aux usages contemporains.

Charges pédagogiques :

Elles seront précisées en fonction du candidat retenu, et correspondent pour le moment, à :

- l'enseignement du projet en Licence (**128h**), possiblement en semestre 3, sur le thème « concevoir avec l'existant », ou au sein d'un autre semestre de Licence, selon le profil du candidat retenu.

- un C.M en Licence (**24h** soit 40h éq. TD) dont l'objectif est de montrer comment l'histoire constitue un support privilégié pour la compréhension constructive d'un édifice. Associé aux ateliers de projet, ce cours peut constituer une formation à l'analyse architecturale, au relevé d'architecture et une première approche du diagnostic.

- en master (**144h**), encadrement d'un atelier TPCAUI en collaboration avec l'équipe du domaine d'étude "Histoire Théories et Projets", qui rassemble des enseignants engagés dans les champs de connaissances et de pratiques de l'histoire et des théories de l'architecture considérées comme opératoires dans la pratique de la conception et moyens d'atteindre les objectifs suivants :

* connaissance et la compréhension des édifices, des situations et des contextes (associant connaissance matérielle et culturelle des édifices)

* construction d'apports culturels savants susceptibles de nourrir les différentes phases de la conception,

* construction raisonnée des références, des modèles, des doctrines et des postures.

- **Perspectives d'évolution des charges pédagogiques :** par rapport aux axes de développement de l'école et par rapport au LMD dans le cursus des études d'architecture : l'enseignant pourra prendre des responsabilités notamment au sein du cycle doctoral.

- **Autres tâches :** direction d'étude des PFE, suivi des stages, participations aux différents jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école (notamment CPS).

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Compétences liées à la connaissance des pratiques professionnelles, des points de vue théoriques, des enjeux contemporains de la sauvegarde, de l'intervention et de l'adaptation des architectures du XXe siècle. Ces compétences peuvent être liées à une pratique professionnelle spécifique, des diplômes spécialisés français ou étrangers ou (et) des productions scientifiques associées.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- participation aux activités scientifiques du LACTH (laboratoire de recherche de l'école) : séminaires doctoraux, participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.
- co-encadrement doctoral, et co-direction de thèses ; responsabilité d'expertise et d'évaluation ; participation aux activités du laboratoire.
- développement de la recherche scientifique dans les domaines des théories et pratiques de la conception architecturale urbaine et paysagère, en synergie avec les domaines de recherche du LACTH (conception, histoire, matérialité et territoire) et le milieu académique (SHS notamment); négociation et développement de projets de recherche impliquant le financement de partenaires extérieurs.

Perspectives d'évolution des charges scientifiques : par rapport aux axes de développement de l'école : négociation et développement de contrats de recherche impliquant le LACTH et des partenaires extérieurs.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Architecte DPLG ou diplôme équivalent souhaité ; habilitation à diriger des recherches requise.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ENSA

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr